

**Jean-François Daure**

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles  
Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre  
18, rue de l'Orangerie  
78000 - VERSAILLES

**Association SJH**

Association de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 26, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
78000 VERSAILLES

**Rapport général du commissaire aux comptes  
Comptes annuels de l'exercice  
Clos au 31 août 2012**

Jean François Daure

Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles

Le 05 déc 2012

Ce rapport contient 29 pages

## **Association SJH**

Association de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 26, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 78000 Versailles

### **Rapport général du commissaire aux comptes Comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2012**

Aux membres de l'association,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 13 décembre 2010, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association SJH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels..

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Mes travaux ont porté notamment sur les points suivants :

### *Règles et méthodes comptables*

La correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les participations publiques, celles des familles et les charges,

La conformité de la présentation des comptes au règlement CRC n°99-01,

L'Annexe expose l'approche retenue par votre association pour la comptabilisation et la dépréciation des créances clients et des immobilisations.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, j'ai apprécié le caractère adéquat et raisonnable des méthodes de valorisation et de dépréciation précisées ci-dessus, et je me suis assuré de leur correcte application..

### *Estimations comptables*

Votre association a constitué dans le passé des provisions pour risques et charges, pour les indemnités de départ à la retraite.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, mon appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance de la procédure suivie par l'association pour procéder à leur dotation et à leur reprise au résultat. Dans le cadre de mes appréciations, je me suis assuré du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A Versailles, le 05 décembre 2012



Jean-François Daure

Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles

SAINT JEAN HULST

26, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

SOMMAIRE

COMPTE ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

ANNEXE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPARATIF

REEL 2010-2011

REEL 2011-2012

PREVISIONNEL 2012 - 2013

## Bilan Actif du 01/09/2011 au 31/08/2012

	ACTIF	Valeur Brut (N)	Amortissement et provisions (N)	Valeur Nette (N)	Valeur Nette N-1
A C T I F  I M M O B I L I S E	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs....	50 617	50 617	-	221
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 617	50 617	-	221
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	- Terrains	-	-	-	-
	- Aménagements de terrains	-	-	-	-
	- Constructions sur sol propre...	-	-	-	-
	- Constructions sur sol d'autrui	17 016 767	7 030 366	9 986 401	10 397 781
	- Installations, mobilier et matériel d'activité	1 289 261	950 410	338 851	411 817
- Matériel de transport	23 465	23 465	-	-	
- Mobilier/matériel de bureau et d'informatique	685 548	387 783	297 765	203 804	
- Immobilisations grévées de droit	-	-	-	-	
- Immobilisations en cours	74 941	-	74 941	17 940	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 089 983	8 392 023	10 697 959	11 031 342	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
- Participations	-	-	-	-	
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	
- Prêts	354 125	-	354 125	330 338	
- Dépôts et cautionnements	182 129	-	182 129	142 436	
- Autres créances immobilisées	-	-	-	15 940	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	536 254	-	536 254	488 714	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>19 676 854</b>	<b>8 442 641</b>	<b>11 234 213</b>	<b>11 520 277</b>	
A C T I F  C I R C U L A N T	<b>- STOCKS EN COURS</b>	-	-	-	-
	<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>				
	- Fournisseurs	38 047	-	38 047	22 314
	- Familles ou élèves	8 616	14 255	5 639	1 028
	- Personnel et charges sociales à récupérer	34 842	-	34 842	34 040
	- Collectivités publiques	270 782	-	270 782	131 204
	- Débiteurs divers	23 356	-	23 356	4 278
	TOTAL CREANCES ET COMPTES RATTACHES	375 644	14 255	361 389	190 809
	<b>PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES</b>				
	- Placements	4 457 022	65 303	4 391 719	3 793 452
- Intérêts courus non échus	-	-	-	-	
TOTAL PLACEMENTS : VAL, MOBILIERES ET AUTRES	4 457 022	65 303	4 391 719	3 793 452	
<b>DISPONIBILITES</b>					
- Banques, établissements financiers & assimilés	155 420	-	155 420	93 152	
- Caisse	6 165	-	6 165	4 812	
- Régies d'avances et accreditifs	-	-	-	-	
TOTAL DISPONIBILITES	161 585	-	161 585	97 964	
R E G U L	<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCES</b>	221 701	-	221 701	207 806
	<b>TOTAL ACTIFS CIRCULANT ET ASSIMILES (II)</b>	<b>5 215 951</b>	<b>79 558</b>	<b>5 136 394</b>	<b>4 290 031</b>
	<b>INTERETS D'EMPRUNTS A ETALER (III)</b>	-	-	-	-
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)</b>	<b>24 892 805</b>	<b>8 522 199</b>	<b>16 370 606</b>	<b>15 810 309</b>

## Bilan Passif du 01/09/2011 au 31/08/2012

	<b>PASSIF</b>	<b>Avant Affectation N</b>	<b>Affectation N</b>	<b>Après Affectation N</b>	<b>Valeur Nette N-1</b>
<b>F O N D S  P R O P R E S  &amp;  A S S I M I L E S</b>	<b>FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE</b>				
	- Valeur du patrimoine intégré	-		-	-
	- Fonds statutaire	641 188		641 188	641 188
	- Apport sans droit de reprise	230 130		230 130	230 130
	- Libéralités ayant le caractère d'apport	78 413		78 413	78 413
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouve	906 462		906 462	906 462
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	1 856 193	-	1 856 193	1 856 193
	<b>FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE</b>				
	- Valeur des biens affectés	-		-	-
	- Valeur des Biens non affectés	-		-	-
	- Libéralités	-		-	-
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouve	204 303		204 303	139 335
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE	204 303	-	204 303	139 335
	<b>RESERVES</b>				
	- Réserves générales de gestion	-		-	-
- Réserves statutaires	-		-	-	
- Réserves d'investissement	5 672 915		5 672 915	5 441 076	
- Réserve de Trésorerie	-		-	-	
- Autres réserves	-		-	-	
TOTAL RESERVES	5 672 915	-	5 672 915	5 441 076	
<b>RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU</b>					
- Report à nouveau	-		-	-	
- Résultat de l'exercice	350 293		350 293	231 839	
TOTAL RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	350 293	-	350 293	231 839	
<b>SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES</b>					
	BRUT	AMORTISSEMENT	NET		
- Subv. D'invest. Affectées à des biens non renouvelables	3 487 715	1 209 025	2 278 690	2 345 589	
- Subv. D'invest. Reçues avec obligations d'amortissement	-	-	-	-	
- Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	
TOTAL SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES	3 487 715	1 209 025	2 278 690	2 345 589	
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES (I)</b>	<b>11 571 419</b>	<b>1 209 025</b>	<b>10 362 394</b>	<b>10 014 032</b>	
<b>D E D I E S</b>	<b>FONDS DEDIES</b>				
	- Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-		-	-
	- Fonds dédiés sur dons manuels affectés	-		-	-
	- Fonds dédiés sur legs et donations affectés	-		-	-
<b>TOTAL FONDS DEDIES (II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>P R O V I S I O N S</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
	- Pour gros entretiens	970 000		970 000	685 000
	- Pour autres charges et risques	261 000		261 000	249 000
	- Pour indemnités de départ à la retraite	240 000		240 000	240 000
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>1 471 000</b>	<b>-</b>	<b>1 471 000</b>	<b>1 174 000</b>	
<b>D E T T E S</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT</b>				
	- Capital emprunté	2 953 090		2 953 090	3 182 917
	- Intérêts	6 608		6 608	7 124
	TOTAL EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT	2 959 698	-	2 959 698	3 190 041
	<b>AUTRES DETTES</b>				
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	271 855		271 855	158 562
	- Fournisseurs et comptes rattachés	512 662		512 662	443 709
	- Familles : Avances et acomptes reçus	487 937		487 937	485 164
	- Dettes relatives au personnel	136 147		136 147	145 413
	- Etat et autres collectivités publiques	86 536		86 536	75 790
Confédérations, Fédérations, Associations et organismes apparentés	-		-	-	
- Autres dettes	59 166		59 166	29 509	
TOTAL AUTRES DETTES	1 554 302	-	1 554 302	1 338 147	
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	23 212		23 212	94 088	
<b>TOTAL DETTES &amp; ASSIMILEES (IV)</b>	<b>4 537 212</b>	<b>-</b>	<b>4 537 212</b>	<b>4 622 276</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>17 579 631</b>	<b>1 209 025</b>	<b>16 370 606</b>	<b>15 810 309</b>	

Association loi du 1/7/1901

**BILAN SIMPLIFIÉ**

ACTIF	Montants nets		PASSIF	Montants nets	
	au 31/08/2011	au 31/08/2012		au 31/08/2011	au 31/08/2012
immobilisations	11 520 277	11 234 213	fonds propres	6 411 274	6 643 112
			report à nouveau	0	0
			résultat de l'exercice	231 839	350 293
			subventions d'investissements	3 391 386	3 389 455
			provisions pour risques et charges	489 000	501 000
			provisions pour gros entretien	685 000	970 000
			emprunts CEIJO et SocGen	3 169 575	2 939 232
Total actif immobilisé	11 520 277	11 234 213	Total capitaux permanents	14 378 074	14 793 092
			<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>2 857 796</b>	<b>3 558 879</b>
créances	59 605	90 607			
subventions à recevoir	131 204	270 782	avances reçues des familles	485 164	487 937
produits à recevoir & charges constatées d'avance	207 806	221 701	fournisseurs	602 271	784 517
titres de placement	3 793 452	4 391 719	dettes fiscales, sociales et autres	250 712	281 849
banques	97 964	161 585	charges à payer / produits constatés d'avance	94 088	23 212
Total actif circulant	4 290 031	5 136 394	Total dettes à court terme	1 432 235	1 577 514
<b>Totaux BILAN</b>	<b>15 810 309</b>	<b>16 370 606</b>	<b>Totaux BILAN</b>	<b>15 810 309</b>	<b>16 370 606</b>

## Résultat selon agrégats type UROGEC

### Présentation détaillée réservée au bureau (pas de compensation entre produits et charges)

<b>SAINT JEAN HULST</b>		Réel 10-11	variation Réel 11-12	variation % Réel 11-12 / Réel 10-11	variation % Réel 11-12 / Bud. 11-12	Réel 2011-2012	variation Budget 12-13	variation % Budget 12-13 / Réel 11-12	Budget 2012-2013
COMPTES		oct-11	- Réel 10-11	/ Réel 10-11	/ Bud. 11-12	janv-13	- Réel 11-12		oct-12
<b>Effectifs</b>		2 997	22	0,7%	1,3%	3 019	-4	-0,1%	3 015
<b>PRODUITS EXPLOIT.</b>		8 595 378	439 193	5,1%	4,9%	9 034 571	-158 521	-1,8%	8 876 050
Familles contributions scolaires		3 209 152	145 224	4,5%	3,2%	3 354 376	9 363	0,3%	3 363 739
Familles restauration		1 264 559	99 641	7,9%	-0,4%	1 364 200	47 554	3,5%	1 411 754
Familles autres contributions		750 485	43 331	5,8%	6,4%	793 816	15 453	1,9%	809 269
Participations publiques		2 469 200	209 582	8,5%	7,6%	2 678 782	-39 995	-1,5%	2 638 787
Autres produits		826 048	-66 598	-8,1%	11,4%	759 450	-184 444	-24,3%	575 006
Fête de charité - résultat reversé		75 934	8 013	10,6%	11,9%	83 946	-6 451	-7,7%	77 496
<b>CHARGES EXPLOIT.</b>		8 337 831	369 824	4,4%	3,9%	8 707 655	-101 459	-1,2%	8 606 196
Personnel (avec part ménage et restauration)		4 007 181	51 063	1,3%	-3,0%	4 058 244	92 599	2,3%	4 150 843
Maintenance des locaux et équipements		2 575 313	184 487	7,2%	16,3%	2 759 800	-206 914	-7,5%	2 552 887
Energie et fluides		215 967	4 174	1,9%	-3,4%	220 141	2 700	1,2%	222 841
Enseignement religieux et pédagogie		649 767	54 427	8,4%	5,1%	704 195	18 214	2,6%	722 409
Frais de gestion		377 424	38 408	10,2%	8,6%	415 832	-10 861	-2,6%	404 972
Restauration achats		376 741	19 345	5,1%	-2,4%	396 086	12 959	3,3%	409 045
Charges courantes diverses		59 503	9 908	16,7%	13,1%	69 411	-3 707	-5,3%	65 704
Fête de charité - résultat reversé		75 934	8 013	10,6%	11,9%	83 946	-6 451	-7,7%	77 496
<b>Résultat d'exploitation</b>		257 547	69 368	26,9%	39,8%	326 915	-57 062	-17,5%	269 854
<b>Résultat financier</b>		-30 535	47 231			16 697	11 895		28 592
<b>Résultat exceptionnel</b>		4 826	1 855			6 681	-6 681		0
<b>Résultat net comptable</b>		231 839	118 454	51,1%	61,0%	350 293	-51 848	-14,8%	298 445
<b>Capacité d'autofinancement</b>		1 245 659	275 744	22,1%	32,8%	1 521 403	9 042	0,6%	1 530 445

Rappel : RE = PE-CE ; RNC = RE + RF + RX ;  
CAF = RNC corrigé des éléments ne correspondant pas à un mouvement de trésorerie.

Annexe des Comptes Annuels arrêtés au 31 août 2011

**Sommaire de l'Annexe**

page de l'Annexe

1	Commentaires généraux	page 2
1.1	Événements principaux de l'exercice	page 2
1.2	Principes et méthodes comptables	page 2
	Evolution de la réglementation des normes comptables	page 2
	Immobilisations, créances, capitaux propres	page 3
	Subventions d'investissement	page 3
	Provisions	page 4
1.3	Informations sur l'évolution du bilan	page 5
	Evolution du fonds de roulement	page 5
	Evolution des actifs circulants et des dettes à court terme	page 5
	Echéancier des créances et des dettes	page 6
1.4	Commentaires sur le tableau de financement	page 6
2	Contrôle de la sécurité	page 7
3	Informations relatives au bilan	page 8
3.1	Actif : Immobilisations corporelles et taux d'amortissement	page 8
3.2	Passif : Tableau de financement	page 9
3.3	Passif : provisions	page 10
3.4	Passif : subventions	page 11
4	Informations relatives à l'exploitation	page 12
4.1	Effectifs et tarifs : voir compte d'exploitation, produits page 1/1	
4.2	Informations complémentaires	page 12
5	Engagements hors bilan	13
5.1	Engagements donnés	
5.2	Engagements reçus	
6	Détail du compte d'exploitation	Page 14
6.1	Produits	page 14
6.2	Charges	page 17

## **1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX**

L'exercice comptable dure 12 mois, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### **1.1 Événements principaux de l'exercice**

Les effectifs d'élèves moyens annuels ont été de 3.019 élèves.

Les principaux investissements en immobilier et matériel de l'exercice, qui apparaissent dans le tableau de financement, sont les suivants :

- à l'école primaire, la rénovation du rez-de-chaussée de la maternelle, 112 k€, et les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ensemble de l'école, 57 k€ ;
- matériel informatique (vidéo-projection dans les classes), 158 k€ ;
- transfert des locaux informatiques dans l'ancienne salle d'archives de B3, 115 k€ ;
- la création d'une rampe d'accessibilité handicapés au petit gymnase, 56 k€ ; la rénovation du petit gymnase a été comptée en charges (201 k€).

Les principales dépenses de gros entretien (voir définition au paragraphe 1.2.8) comptées en charge sont les suivantes :

- rénovation du couloir B1 ;
- rénovation des deux salles de réunion donnant sur la cour d'honneur ;
- salle de restauration des adultes.

### **1.2 Principes et méthodes comptables**

Les comptes ont été établis dans le respect des principes généraux de la comptabilité :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- intangibilité du bilan d'ouverture ;
- nominalisme (valeur des coûts historiques) ;
- prudence (produits réalisés, charges réalisées ou probables) ;
- non-compensation entre actif et passif ou entre produits et charges ;
- bonne information ;
- importance relative (présentation des éléments dont la non-connaissance pourrait avoir une incidence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs des états financiers).

#### **1.2.1 *Rappel de l'évolution de la réglementation des normes comptables***

Pour mémoire, de nouvelles normes comptables sont en vigueur depuis l'exercice 2005-2006. Bien que celles-ci ne s'imposent pas de droit aux associations, notre Fédération Nationale (FNOGEC) demande que les OGEC les appliquent.

Il a donc été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations et des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs, à leur amortissement et à leur dépréciation, et 2000-06 relatif au passif.

Ces normes ont modifié la définition des actifs et des passifs :

- pour les actifs, la nouvelle réglementation comptable relative aux immobilisations a été appliquée dès l'exercice 2003-2004 en utilisant la méthode dite rétrospective pour retraiter les immeubles ; ceci avait permis la constatation d'un report à nouveau positif de 1 941 230 euros ;
- pour les passifs, la nouvelle définition a conduit en 2006 à un retraitement des provisions.

### **1.2.2 Immobilisations corporelles**

La nouvelle des actifs (article 211.1 et 212.1 du plan comptable général) est : « un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés,... dont les avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus profiteront à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet ».

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires).

Nous appliquons depuis 2003-2004 la méthode des coûts par composants.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées prévisionnelles d'utilisation suivantes :

❖ Travaux de structure (Gros œuvre, charpente)	25 à 40 ans
❖ Travaux de peinture	7 ans
❖ Travaux autres	20 ans
❖ Équipements lourds de restauration	8 à 12 ans
❖ Mobilier de bureau	5 à 10 ans
❖ Mobilier scolaire	5 à 10 ans
❖ Mobilier de cantine	3 à 5 ans
❖ Matériel pédagogique hors informatique	3 à 5 ans
❖ Matériel de bureau hors informatique	3 à 5 ans
❖ Matériel informatique ou de reprographie	3 à 5 ans
❖ logiciels	1 an

### **1.2.3 Immobilisations financières**

En cas de risque de non remboursement, les immobilisations financières font l'objet d'une provision pour dépréciation.

### **1.2.4 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **1.2.5 Capitaux propres**

D'après l'avis CNC n°00-01 sur les passifs, un passif est un élément du patrimoine est une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

A Saint Jean Hulst, les fonds propres sont comptabilisés en compte 102, fonds associatifs sans droit de reprise, conformément aux prescriptions de la FNOGEC : la dette à l'égard de tiers est de nature morale vis-à-vis des fondateurs des deux associations (fonds propres compte 102000 ; apport Hulst 102400 ; dons pour la rénovation de la chapelle 1025100).

### **1.2.6 Subventions d'investissement, amortissement**

Les subventions d'investissement affectées à un bien dont le renouvellement incombe à l'OGEC (travaux), sont, d'après le guide de la FNOGEC, maintenues au passif sans reprise progressive au compte de résultat,

Jusqu'au 31 août 2012, les subventions ont été amorties (reprise progressive comptée en produits), par souci de symétrie avec la dotation aux amortissements des immobilisations comptée en charges.

A partir de l'exercice 2012-2013, les subventions ne seront plus reprises, conformément aux recommandations de la FNOGEC. Elles seront transférées aux fonds associatifs, sans passer par le compte de résultat, une fois que le droit de reprise de la subvention par le département ou la région (*voir paragraphe suivant*) sera arrivé à échéance.

### **1.2.7 Subvention d'investissement, cas de remboursement**

Depuis 1994, les subventions d'investissement reçues font l'objet d'une « convention de subvention » signée avec le Conseil régional (lycée) ou le Conseil général (collège) ; dans cette convention qui fixe la durée d'amortissement du bien, l'association a pris l'engagement de rembourser à la collectivité locale concernée la part non amortie de la subvention reçue si le bien subventionné cesse d'être affecté à un lycée ou à un collège. Les subventions concernées sont listées dans un tableau de l'Annexe.

### **1.2.8 Provisions**

D'après l'avis CNC n°00-01 sur les passifs, une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. D'après l'article 312-1 du PCG, elle doit être constituée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la charge des indemnités de départ à la retraite est évalué à chaque exercice. Le droit acquis est provisionné selon un pourcentage fonction de l'âge du salarié : 100% après 61 ans ; 85% entre 48 et 56 ans ; 40% entre 40 et 48 ans ; 10 % avant 40 ans. Lorsque le salarié a plus de 56 ans, l'hypothèse retenue est celle d'une mise à la retraite à partir de 65 ans, à l'âge auquel le salarié a droit à une retraite à taux plein.

Le gros entretien est une dépense extraordinaire prévisible liée à la vétusté. L'avis précité définit le gros entretien comme *les dépenses d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie*. Cette définition exclut les travaux de rénovation qui comportent une part d'amélioration.

Les gros entretiens ne sont pas des immobilisations mais des charges, qui peuvent faire l'objet de provisions. En effet la constitution de provisions pour gros entretien résulte d'obligations vis-à-vis des tiers :

- les propriétaires, dans le cadre des baux ;
- l'État, envers lequel l'établissement s'est engagé par contrat d'association à disposer de locaux adaptés à l'enseignement prévu.

Les provisions de gros entretien ne peuvent normalement être constituées qu'à quatre conditions :

- les travaux sont dans une catégorie intermédiaire entre les constructions (immobilisées) et l'entretien annuel (compté en charges) ;
- les travaux sont chiffrés par estimation d'architecte ou devis d'entreprises ;
- les travaux font l'objet d'un plan pluriannuel ;
- le plan pluriannuel est voté par le conseil d'administration.

Les provisions correspondantes sont détaillées dans la page 10 de l'annexe.

### 1.3 Informations sur l'évolution du bilan

#### 1.3.1 Évolution du fonds de roulement

Le fonds de roulement augmente de 701 k€ ; son évolution comprend les principaux postes suivants :

- des investissements, dont la part à charge de l'OGEC est de	-730 k€
<i>dont travaux de rénovation et gros entretien (voir liste dans le tableau de financement)</i>	- 504 k€
<i>dont investissements matériels (voir liste dans tableau des immobilisations)</i>	-226 k€
- la capacité d'autofinancement de l'exercice,	1.521 k€
- les subventions d'investissement reçues du Département et de la Région,	187 k€
- le remboursement du capital des deux emprunts,	230 k€

Le résultat net comptable est de 350 k€.

L'inventaire des immobilisations a été effectué.

#### 1.3.2 Évolution du bas de bilan (actifs circulant et dettes à court terme)

L'actif circulant est en augmentation de 846 k€ ; les points notables sont les suivants :

- La ligne "créances" augmente de 31 k€ ; elle s'explique pour moitié par l'augmentation des acomptes versés et pour moitié par des dettes de fournisseurs divers ;
- La ligne « subventions à recevoir » augmente de 140 k€ ; son évolution dépend de celle du montant des travaux subventionnés effectués au cours de l'été ; les demandes de paiement de subventions correspondant aux travaux effectués dans l'été 2012 ont été effectuées en octobre 2012.
- Les évolutions des deux lignes « charges constatées d'avance » et « banque » traduisent l'importance des achats déjà effectués pour la rentrée suivante ou le montant des factures qui échoient juste avant ou après le 31 août ; elle ne sont pas significatives ;
- La ligne « titres de placement » est en augmentation de 598 k€.

Au passif, les dettes à court terme augmentent de 145 k€ ; les points notables sont les suivants :

- La ligne « fournisseurs » augmente de 182 k€, en raison des factures des travaux d'été reçues ou payées après le 31 août ;
- La ligne « charges à payer – produits constatés d'avance » diminue de 71 k€ ; cela correspond
  - o pour 44 k€, au versement de la subvention pour manuels scolaires du lycée, qui en 2001 avait été versée avant le 31 août ;
  - o pour le reste, à la fin du crédit-bail du photocopieur, qui avait été racheté par anticipation l'an dernier par le prestataire dans le cadre de la modification du contrat.